

4ÈME EDITION



LIGUE  
NORMANDIE

# Les Raquettes LNT

*Ligue Normandie de Tennis*

*Epreuve féminine  
par équipes*

*Règlement 2025*

# I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une épreuve féminine par équipes non homologuée (30/3 à 30/1).
- Des rencontres composées de 2 simples et 1 double appliquant un format de jeu adapté avec utilisation de balles classiques.
- **Format** : 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Une animation sportive et conviviale organisée en 2 phases :
  - Comité (mars/avril/mai)
  - Ligue : samedi 21 juin 2025 à Honfleur.



## COMMENT INSCRIRE UNE ÉQUIPE DE CLUB ?

- Inscription de l'équipe (ou des 2 équipes) via un formulaire transmis par les Comités.
- Droits d'engagement : 20€ par club.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Les clubs affiliés, les structures habilitées et les sections Tennis Entreprise.

- Les joueuses licenciées FFT âgées de plus de 18 ans, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum par équipe pouvant être âgées de 15 à 17 ans.
- Les joueuses classées 30/3, 30/2 et 30/1 n'ayant jamais été classées 15/4 ou mieux (prise en compte du classement mensuel de **janvier 2025**).
- **EXCEPTIONS** : Les joueuses NC à 30/4 qui ne peuvent participer aux Raquettes FFT en raison du règlement sur le classement.
- Possibilité de composer une équipe avec des joueuses rattachées à 2 clubs différents.



# II. RÈGLEMENT

## 1. GÉNÉRALITÉS POUR LES PHASES COMITÉS ET LIGUE

### *Joueuses*

**L'Équipe ou les 2 équipes est (sont) composée(s) de 4 joueuses + 1 remplaçante (soit 5 noms à déclarer)\* qui devront :**

- Être impérativement licenciées FFT.
- Être classées 30/3, 30/2 ou 30/1 (au classement intermédiaire de janvier 2025).
- Ne jamais avoir été classées 15/4 ou mieux.
- Être âgées de 18 ans ou plus, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum pouvant être âgées de 15 à 17 ans (2010/2009/2008).

\*L'inscription de 5 joueuses est fortement conseillée mais non obligatoire.

### *Composition des équipes*

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses.
- La liste des 4 noms doit être communiquée au juge-arbitre avant la phase Comité et reste inchangée pour la phase Ligue.

**Si malgré l'inscription des 4 noms initiaux, il est nécessaire de procéder à un remplacement d'une phase à l'autre, la remplaçante doit :**

- Être licenciée dans le club de la joueuse remplacée.
- Le cas échéant, être licenciée dans l'un des 2 clubs associés dans la composition de l'équipe dite "bi-clubs" inscrite dès la phase Comité.
- Être 30/3 ou 30/1 maximum et n'avoir jamais été classée 15/4 au mieux.

## 2. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE COMITÉ

L'organisation de la phase COMITÉ est du ressort de la Ligue et de ses Comités.

### *Formule*

- Par équipes.
- 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Utilisation de balles classiques.
- Pas de tableau à élimination directe.
- Deux simples et un double.

### *Composition des équipes*

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses : 2 joueuses de simple et 2 joueuses de double.
- La capitaine devra être l'une des 4 joueuses.



# II. RÈGLEMENT (SUITE)

## 3. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE LIGUE

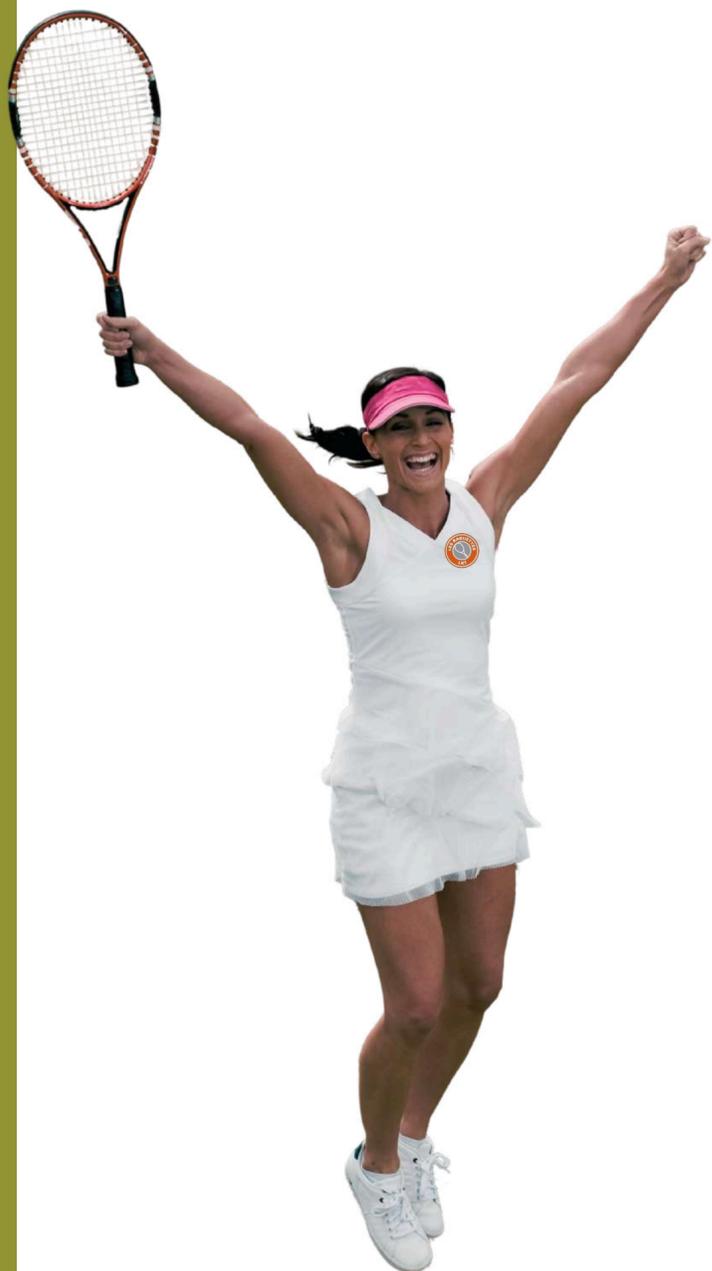
L'organisation de la phase LIGUE est du ressort de la Ligue.

### *Formule*

- Par équipes.
- 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Utilisation de balles classiques.
- Pas de tableau à élimination directe. La phase Ligue doit se dérouler sous forme de poules et/ou sous forme d'un tableau à départ en ligne avec des matchs de classement
- Deux simples et un double

### *Composition des équipes*

- Chaque équipe est composée des 4 joueuses : 2 joueuses de simple et 2 joueuses de double.
- La capitaine devra être l'une des 4 joueuses.



Pour toute information complémentaire, contactez la Responsable Régionale du Tennis Féminin de votre ligue ou de votre comité.

<https://liguenormandietennis.fr>

Et n'oubliez pas, plaisir et convivialité sont les maîtres mots !